

## Compte-rendu du conseil de l'école maternelle du jeudi 27 janvier 2022

- La séance, en visio, a commencé à 17h pour se terminer à 18h45.
- Prise de note : Mme MANCINELLI et Mme MULLER.
- Compte-rendu : Mme TESTUCCI, Mme MANCINELLI et Mme MULLER.
- Ce compte rendu sera transmis au personnel de l'école, aux parents délégués, à Mme l'Inspectrice, au Délégué Départemental, à l'adjoint au maire chargé de l'éducation et des universités et au service de la direction de l'éducation. Et il sera également publié sur le blog de l'école.

### Ordre du jour :

- 1) Tour de table
- 2) Projets pédagogiques en cours
- 3) Point parents délégués
- 4) Point ville
- 5) Questions inscrites à l'ordre du jour

#### **1. Tour de table**

- Un tour de table, « tour d'écran », est organisé afin que chacun se présente.
- Étaient présents :
  - Enseignants : Mme TESTUCCI, Mme LUNVEN, Mme ARGENTIERI, Mme MANCINELLI, Mme RAFFY, Mme MARANDON, Mme DOURDIN, Mme MULLER
  - Représentant mairie : M. VINCE
  - Responsable éducatif de proximité : M. HAMADACHE
  - Coordinatrice culturelle : Mme GALLONE
  - Coordonnateur péri-scolaire : M. DUFOUR
  - D.D.E.N. : Mme GAUTHIER
  - Parents délégués : Mme KHALFA, Mme GUELBI, Mme CHENAIT N., Mme CHENAIT G.
- Étaient excusés : Mme GIBERT, Inspectrice de l'Éducation Nationale, les enseignantes Mme BORDRON, M. POHL et Mme BIVILLE qui sont en arrêt maladie, Mme LEBARON-KHERIF du P.R.E., et les parents élus Mme BENIE, Mme BROSSUTI, Mme CABARET, Mme LOUICHI, Mme ZEGUER.
- La directrice rappelle que la coordonnatrice péri-scolaire adjointe est toujours Mme JASMIN Alice.
- Le groupe scolaire bénéficie depuis plusieurs semaines de la présence d'une jeune en mission de service civique, Jeanne. Elle est présente pour l'instant sur l'école (cela peut changer en fonction de ses études) le lundi et le mardi toute la journée, ainsi que le mercredi et le jeudi matin. Elle travaille principalement en BCD, et aide les directrices.
- La DSDEN a débloqué un poste d'assistant administratif pour venir en aide aux directeurs. Pour la circonscription, M. Derradji Nassim LARBES viendra dans l'école les vendredis à partir de demain.
- La directrice laisse la parole à Mme Lucie GALLONE qui a été nommée il y a quelques semaines sur un poste créé dans le cadre des Mini-Mixes afin qu'elle présente ses missions.
- Mme GALLONE indique qu'elle est la coordinatrice culturelle dans le cadre du dispositif Minimixe qui a été mis en place cette année par la mairie dans 14 groupes scolaires, à l'occasion de Villeurbanne Capitale

Française de la culture. Elle travaille sur 2 écoles : Edouard Herriot et Jules Guesde. Elle est arrivée fin novembre sur l'école et intervient deux jours par semaine, sur Guesde : les lundis et vendredis. Elle est employée par la mairie, rattachée au service du Prêt aux collectivités/bibliobus. Les deux axes de ses missions sont de coordonner les projets culturels, par exemple en facilitant les montages de projets culturels et artistiques sur l'école, et de gérer le fond documentaire de la BCD.

## **2. Projets pédagogiques en cours**

### **2.1 Point financier**

- Mme LUNVEN fait un point financier, lié aux actions pédagogiques annuelles et sorties scolaires.
- En tant que mandataire OCCE, elle indique que, comme chaque année, l'école a versé 750€ à l'OCCE de cotisations et d'assurances. Les participations des familles s'élèvent à ce jour à un peu plus de 4000€. Le marché d'hiver a rapporté 365€. Et pour l'édition de « La Gazette », l'école a reçu une subvention de 500€.
- A cela, s'ajoutent les dépenses déjà engagées : 771€ pour la séance de cinéma, 77€ pour le spectacle au Tonkin d'une classe, 132€ d'acompte pour le transport de la sortie pédagogique à l'Iloz.
- Les dépenses qu'il faudra couvrir sont les suivantes : 1120€ d'entrées à l'Iloz, 730€ pour l'édition de la gazette, 672€ pour les spectacles au Tonkin des classes qui n'ont pas encore bénéficié, et 132€ pour solder le transport à l'Iloz (les autres cars, au nombre de 5, sont payés par la ville).
- Concernant l'Iloz, le coût est en fait de 1920€ mais l'école bénéficie d'une subvention de la ville de 800€. Toutes les classes vont bénéficier de l'animation « Bouge ta nature ».
- A ce jour, l'état des dépenses est à l'équilibre.
- Si les bénéfices de la vente de photos, du marché de printemps, et de la vente prévue par les parents élus, le permettent, les enseignants aimeraient pouvoir effectuer, en plus d'une séance de cinéma et d'un spectacle par classe, une autre sortie scolaire payante.
- La classe GS7 de Mme BIVILLE fera une sortie pédagogique gratuite à la journée au musée des Confluences.
- Les bénéfices de la kermesse ne peuvent pas être intégrés aux comptes cette année car c'est une nouveauté et nous n'avons pas de recul. Les enfants en profiteront bien sûr, mais sur le budget de l'année prochaine.
- M. VINCE intervient concernant la facilité d'accès à la gratuité des transports TCL pour les groupes scolaires lors de sorties. C'est une nouveauté cette année : les transports en commun sont gratuits pour les enfants et les accompagnateurs lors de sorties scolaires. Pour cela, les directeurs remplissent un formulaire et demandent un créneau pour aller récupérer des tickets en agence TCL.
- Cependant, Mme TESTUCCI fait la remarque que la procédure n'était pas suffisamment claire : dans le bon de commande il fallait commander des tickets pour les adultes mais aussi pour tous les enfants (même ceux de moins de 4 ans qui ne payent pas actuellement). Elle demande de laisser le temps aux directeurs de s'accommoder à cette nouvelle procédure. Ce n'est pas très pratique car il faut se déplacer en agence TCL mais cela fonctionne bien. M. VINCE répond que la procédure a effectivement manqué de clarté pour plusieurs directeurs de groupes scolaires, il y aura des retours de la ville au SYTRAL.
- Mme TESTUCCI demande s'il y a réellement besoin de tickets et de composer quand nous prenons le tramway car il n'y en a pas besoin pour rentrer dans la rame, contrairement au métro. Mr VINCE répond que le compostage dans tous les transports est une demande du SYTRAL, il faudra toujours un ticket par enfant pour savoir combien de tickets seront utilisés à l'échelle de la métropole.

### **2.2 Explications des projets**

- La directrice laisse la parole à Mme MARANDON.
- La fête de Noël a remporté un franc succès auprès des enfants, malgré un format encore bien contraint par le protocole sanitaire. Comme les années précédentes, chaque enfant s'est vu offrir un livre par l'école (financé par les crédits municipaux).
- Un carnaval devrait avoir lieu au printemps.
- La venue du photographe scolaire est en cours de planification.
- La prévention dentaire pour les GS va être reconduite cette année encore.
- Comme l'année dernière, une semaine de sensibilisation à la sécurité sera organisée sur le groupe scolaire. Tous les exercices auront lieu entre le 1er et le 7 mars prochain : incendie, PPMS attentat intrusion et PPMS risques majeurs.

- Plusieurs projets ont été expliqués au précédent conseil d'école, et ils suivent leur cours : le cahier du bonhomme, le parcours lecteur, avec par exemple le « Chut on Lit » et l'accueil de classes en BCD, l'édition à venir de La Gazette de l'école, la chorale en formule « tous la même chose mais chacun dans sa classe », le service sanitaire des étudiants infirmiers de l'école Rockefeller, l'implication des parents...
- Pour ce dernier point, l'équipe espérait pouvoir organiser des portes ouvertes à l'occasion des Semaines de la Maternelle. Elles ont été repoussées et devraient avoir lieu du 2 au 13 mai prochain.
- Mme DOURDIN prend la parole pour évoquer le projet d'école. Il est en cours de réécriture. C'est un document institutionnel qui a pour vocation de répondre aux besoins particuliers des élèves de l'école. Il met en relation les objectifs nationaux et les spécificités locales. Il définit des objectifs et des actions, en lien avec la communauté éducative. Les axes sont définis autour de 4 parcours : parcours maternelle, parcours citoyen et éco-citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle et parcours éducatif de santé. Sont également pris en compte : le climat scolaire, les relations aux familles, et les élèves à besoins éducatifs particuliers. Le projet d'école doit être en cohérence avec le socle commun des connaissances et les programmes, mais aussi avec le projet de réseau, qui est également en cours de réécriture cette année.
- Pour rappel, l'école fait partie du Réseau d'Éducation Prioritaire Lamartine, avec les groupes scolaires Albert Camus, et Pierre Cot à Bron. Par le passé, un partenariat existait : des sacs à albums étaient créés par les élèves de l'école, puis transmis au collège. Et des classes du collège venaient en fin d'année à l'école mettre en scène les albums. Mais cela a été stoppé à cause du COVID. Les réunions de travail entre les enseignants de l'école maternelle et du collège Lamartine ont permis de relancer la réflexion de ce projet, qui devrait renaître l'année prochaine avec de nouvelles modalités.
- Enfin, contrairement à ce qui avait été indiqué lors du précédent conseil d'école, il n'y aura pas de carnet du lecteur ni de classeur culturel. Le travail engagé entre les enseignants de l'école maternelle et de l'école élémentaire a révélé des besoins trop différents : utilisation faite par les enfants, intérêt pédagogique, support, contenus... Les enseignants de l'école maternelle préfèrent réfléchir à la construction d'une culture commune à travers une progression d'école. Cela va être fait avec l'écriture du nouveau projet d'école.
- Mme MARANDON explique le travail engagé autour de la liaison GS/CP. Dans le cadre de ce projet, les enseignants se rencontrent une fois par période. C'est l'occasion de faire un point sur les attendus des enseignants de CP et les compétences travaillées en GS, notamment par les résultats des évaluations nationales. En Juin 2021, la liaison s'est déroulée sur une après-midi. Chaque enseignant de GS s'était mis en binôme avec un enseignant de CP, l'organisation était la suivante : le groupe classe de 26 GS est partagé en deux groupes et accueilli par un enseignant de CP qui fait visiter les locaux de l'école élémentaire et présente une classe. Pendant ce temps, les élèves de CP étaient accueillis par l'enseignant de GS du binôme. Toute l'équipe espère que ces rencontres pourront avoir lieu cette année avec le protocole sanitaire.
- La directrice laisse la parole à Mme GALLONE pour qu'elle aborde les projets culturels de la « Fête du Livre » et de la « Grande Lessive ».
- Mme GALLONE explique que la fête du livre jeunesse aura lieu du 30 mars au 3 avril. Magali Le Huche sera l'invitée d'honneur et le thème de cette année sera « Grandir ». Chaque enseignant de l'école a déposé un projet pour accueillir un(e) auteur/autrice – illustrateur/autrice. Le comité de sélection de la Fête du livre a retenu deux projets pour l'école maternelle :
  - Les classes de Mmes DOURDIN, LUNVEN et ARGENTIERI, qui travailleront sur l'album « Magda la souris minuscule » illustré par Anaïs Massini. L'album s'inscrit dans le projet d'école et vient compléter le thème « bien dans ma tête, bien dans mes baskets » travaillé par les classes.
  - Les classes de Mmes MARANDON, MANCINELLI, MULLER, ROTTIER et BIVILLE travaillent sur le thème du jardin. Elles vont accueillir l'illustratrice Sophie Vissière et travailler sur l'album « Petite pousse ». Le projet est de réaliser un herbier de végétaux séchés et/ou de fragments de plantes.

Les classes accueilleront les illustratrices vendredi 1er avril.

Les deux projets vont bénéficier d'une sélection de livres appartenant au Prêt aux collectivités et des exemplaires de chaque album seront prêtés aux classes pour préparer la venue des deux illustratrices. L'école tiendra un stand les deux jours du week-end de la Fête du Livre afin d'exposer les travaux des élèves qui auront été réalisés, ce qui est une belle manière de valoriser leurs œuvres.

- L'école va participer à la Grande Lessive, le 24 mars, dont le thème de cette année est « Ombre(s) portée(s) ». C'est une manifestation de grande ampleur impulsée par l'artiste Joëlle Gonthier. C'est une œuvre d'art participative qui prend la forme d'une installation éphémère faite par tous autour de la Terre, un même jour. Les réalisations A4 seront suspendues à l'aide de pinces à linge sur des fils tendus en extérieur.

- La directrice précise que cette action a déjà été menée l'an dernier et qu'elle sera reconduite cette année aussi avec l'école élémentaire.

### 3. Point parents délégués

- La directrice a créé un blog pour les parents délégués. Le lien est sur celui de l'école et les familles reçoivent une notification dès qu'un article y est publié.
- A la demande de parents élus côté élémentaire, une boîte aux lettres dans la rue a été installée. La directrice a été informée dernièrement que la clé n'a pas encore été mise en circulation, et elle ne sait pas comment sera gérée la relève du courrier (personne responsable et possibilité aux parents élus en maternelle de l'utiliser).
- Le groupe de travail autour de la kermesse s'est réuni à 2 reprises. Le projet avance bien. La date retenue est le mercredi 22/06, avec report en cas de mauvais temps au jeudi 23/06. Les spectacles auront lieu dans la cour de l'école maternelle pendant le temps scolaire, puis la fête aura lieu sur le stade derrière l'école de 11h50 à 14h30 environ. Les stands fermeront au moment du tirage de la tombola, à 14h.
- Après les spectacles, les élèves seront à récupérer normalement dans les classes, avec l'ouverture habituelle de 11h40 à 11h50. Ces familles et les élèves de l'école auront directement accès à la fête.
- Les familles devront communiquer au préalable la liste de leurs invités qui arriveraient après 11h50. Un tampon sera apposé sur la main de tous les adultes entrant dans l'école. Le nombre d'invitations est à définir, l'idée a été émise que les volontaires qui tiennent des stands puissent avoir une invitation supplémentaire.
- Pour la tombola, des lots ont d'ores et déjà été collectés. Mme TESTUCCI rappelle aux volontaires l'importance de tenir le tableau en ligne, récapitulatif des dons, à jour. Un coloriage de remerciements sera réalisé par les enfants pour que les parents élus les distribue aux donateurs. Toutes les classes sont également partantes pour créer des décorations pour le jour J.
- Il n'y aura qu'un seul stand de manipulation d'argent, tenu par des enseignants. Et tout se paiera en tickets (maquillage, tombola...) : 5€ le carnet de 10. Il y aura également une buvette avec vente de sandwiches.
- Pour les stands, le choix n'est pas encore arrêté mais il devrait y avoir une promenade à poneys ou un château gonflable. Les jeux seront accessibles gratuitement. Le recensement des parents volontaires pour tenir un stand se fera via le cahier de liaison et par voie d'affichage, supervisée par les enseignants. Il y aura une réunion obligatoire pour tous ces parents.
- Mme GUELBI trouve très bien l'idée du dessin de remerciement et se demande quelle activité sera choisie entre les poneys et le château gonflable car elle n'avait pas compris le fait que nous ne proposons un seul des deux. Elle a demandé au centre équestre de bloquer cette date, il faut qu'elle puisse les prévenir rapidement. La directrice répond qu'elle s'en occupera au plus vite et qu'elle tiendra au courant les parents.
- Mme TESTUCCI laisse la parole aux parents délégués, dans un 1er temps à Mme GUELBI, notamment car la liste PEEP souhaite proposer un projet même s'il n'est pas encore abouti : une proposition de spectacle sur le thème de l'année ; puis à Mme KHALFA, qui présentera les actions déjà menées par la liste indépendante et celles à venir.
- Mme GUELBI prend la parole pour annoncer qu'avec l'association de la PEEP, les parents ont réfléchi à un spectacle en lien avec le thème pédagogique de cette année « Bien dans ma tête bien dans mes baskets ». Elle a fait appel à la compagnie Zéotrope de Villeurbanne, qui propose un spectacle « En route pour le pays des rêves », sur le thème du sommeil. Les parents sont en contact avec Alice Charmin . C'est un spectacle ludique avec des chansons, des saynètes et des projections d'images. La compagnie propose 3 représentations dans une grande pièce. Le coût est de 1490€, il y aurait un geste possible de la compagnie. Les parents trouvent important de faire vivre les compagnies de Villeurbanne et aimeraient que le spectacle ait lieu en Mars. Pour l'instant il y aurait une aide de 700 à 800€ de la part de la PEEP, la mairie de Villeurbanne et la préfecture pourraient verser des aides aussi ; des dossiers CERFA sont en cours de rédaction.
- Mme TESTUCCI intervient en expliquant que suite à une réunion entre enseignants le projet a toute la validation de l'équipe, d'une part parce que c'est une compagnie de Villeurbanne et d'autre part car cela correspond parfaitement à notre thème de l'année. Concernant le lieu, le gymnase est à l'école élémentaire mais il y a en maternelle deux salles de motricité. Mme TESTUCCI ajoute que les finances de l'école ne permettront pas de financer une partie de ce projet mais que si le spectacle est entièrement financé par la PEEP, les élèves pourront y participer pendant le temps scolaire.
- M. VINCE exprime le fait que la ville peut soutenir l'action de la compagnie Zéotrope. Il rappelle qu'il y a des problématiques de calendrier et qu'il faut réfléchir à comment y associer les Mini Mixes. Quand un projet

vient des parents d'élèves, on est en parallèle des projets des enseignants. A côté des échéances Mini Mixes, la ville doit être capable de suivre les projets à l'initiative de parents d'élèves. Il y a un besoin de voir comment articuler le projet et comment Mme GALLONE pourrait l'intégrer. Cette nouvelle fonction de coordinatrice culturelle est encore à définir et sera à préciser en fonction des projets et des missions. Même sans entrer dans les appels à projet « capitale française de la culture », la ville devrait pouvoir suivre.

- Mme TESTUCCI rajoute le fait qu'aucun projet émis par des écoles maternelles de Villeurbanne n'ont été retenus dans les appels à projets « capitale de la culture » et espère que ce projet pourra avoir lieu, avec le soutien de la ville.
- Mme GALLONE indique qu'elle n'avait pas connaissance de ce projet et aimerait participer aux réunions des parents délégués à ce sujet. Être associée, apporter son soutien et son aide lors de ce genre de projets est dans le cadre de ses missions. Elle propose aux parents de la contacter. La directrice indique que, du point de vue des délais, on n'en est qu'au début car elle a été informée la semaine dernière.
- M. VINCE ajoute que, si le financement du projet est hors « C.F.C. », Mme GALLONE pourra contacter la ville pour s'assurer de leur soutien financier.
- Mme GUELBI remercie Mme GALLONE et explique que le choix a été fait de ne pas en parler plus tôt à cause du financement. Les familles sont très contentes de tous les projets déjà menés par l'école, et espère que les financements Mairie et préfecture seront acceptés.
- Mme TESTUCCI propose de mettre en lien Mme GALLONE et Mme GULEBI et souligne l'importance de la présence de la coordinatrice culturelle au conseil d'école pour qu'elle ait connaissance de ce genre de projets. L'idée est qu'elle soit bien identifiée en tant que telle sur l'école, les temps périscolaires, scolaires ainsi que sur le quartier.

- Mme TESTUCCI prend la parole pour la liste indépendante grâce aux informations qui lui ont été communiquées. Ces parents élus ont proposé la création d'une guirlande de Noël avec des flocons à colorier par les enfants. Cette activité a remporté un grand succès, et le résultat est encore visible sur les vitres dans le hall de l'école.
- Ils ont également organisé une collecte alimentaire au profit de l'association « Les amis de tous », ainsi qu'un moment convivial, avec café et gâteaux, à la fin de la collecte, en présence de l'association, le vendredi 17 décembre. Ils alimentent également régulièrement leur blog, sur lequel les parents peuvent retrouver des articles et des comptes-rendus de leurs actions, mais également des recettes, des activités ainsi que prochainement des vidéos pour faire à la maison des petites activités sportives. Ils ont aussi proposé à l'équipe une opération de décoration de cartes de vœux, pour l'association « Les petits frères des pauvres », à destination des personnes isolées.
- Pour la suite de l'année, ils souhaitent continuer à s'impliquer dans la préparation et la mise en œuvre de la kermesse, toujours publier du contenu varié et qualitatif sur le blog, organiser la création d'une guirlande du printemps pour décorer le hall et proposer aux parents, aux beaux jours, de faire des ateliers dans le parc du type « nos parents ont du talent ».

#### **4. Point ville**

- La directrice remercie la mairie pour la pose d'un garde-corps dans la cour, sur la rampe menant à la grande salle de motricité. Ce garde-corps a été posé en même temps que d'autres côté élémentaire, suite à une demande de leur part. Le responsable est passé et a pris note du fait qu'en maternelle, il n'y avait pas de danger jusqu'à présent, mais que ce garde-corps en a créé un car les enfants peuvent s'y balancer. Une amélioration est attendue prochainement, peut-être des barreaux verticaux ou une 2ème rampe sous la 1ère.
- Mme TESTUCCI alerte M. VINCE au sujet des demandes d'interventions non traitées mais surtout concernant les relances de celles-ci. Auparavant, ces relances se faisaient via ATAL mais elles doivent désormais être relancées par mail, ce qui rajoute des contraintes administratives à la direction.
- Lors du précédent conseil d'école, Mme TESTUCCI avait fait part du besoin d'empêcher l'accès au pourtour de l'arbre dans la cour car les enfants ont tendance à jouer avec la poussière présente. La demande de plantations a été refusée. La directrice a alors demandé la création d'une mini-palissade en bois autour de l'arbre. M. VINCE répond que la posture adoptée par la ville est d'essayer de ne pas mettre de palissades autour des arbres car cela deviendrait accidentogène. Cette DI sera sans doute refusée. S'il n'y a pas de caractère accidentogène sur la zone actuellement, M. VINCE ne comprend pas réellement le souci. Aucune palissade ne sera posée mais aucune autre solution n'est envisagée pour l'instant. Mme TESTUCCI précise que la ville est entrée dans une démarche de végétalisation des cours de récréations d'où sa 1ère demande de

plantations, qui a été refusée. M. VINCE répond que les plantations sont piétinées trop facilement et que l'entretien est difficile, à minima un revêtement pourrait être posé avec de la pelouse. Mme MULLER pose la question des revêtements amortissant tels qu'ils existent autour des toboggans dans la cour et autour des arbres dans de nombreuses écoles. M. VINCE explique que la ville n'y est pas favorable : cela vieillit mal et le revêtement pourrait être néfaste pour les arbres. Mme TESTUCCI demande que quelqu'un du service espace vert passe à l'école pour enfin proposer une solution à ce problème.

- Toute l'équipe attend depuis maintenant plusieurs mois l'installation du TBI dans la salle de motricité. Il a été livré et le problème de mur alvéolaire a été constaté il y a longtemps. M. VINCE répond que cela n'est pas prioritaire car il s'agit d'une salle de motricité et vu la structure alvéolaire du mur cela n'est pas possible, il faudrait refaire la structure du mur ou un plaquage. Il reconnaît que les choses n'ont pas été faites dans le bon ordre. La directrice ajoute que la ville de Villeurbanne a doté toutes les salles des maîtres de ses écoles de TBI mais que celui-ci devait être installé dans la salle de motricité car la salle des maîtres n'est pas assez grande pour qu'un TBI y soit installé et qu'elle ne dispose pas d'un recul suffisant. . Donc jusqu'à présent, les professeurs de l'école n'ont pas accès à un TBI lors de leurs réunions. M. VINCE répond que, soit des travaux conséquents devront être faits, soit il doit y avoir déplacement du matériel. La directrice précise que le gardien possède les photos de ce qu'il y a derrière les structures alvéolaires, ce qui pourrait aider les services concernés lors d'éventuels travaux. Dans l'autre salle de motricité se pose un problème de manque réseau. Mme TESTUCCI explique qu'elle est très démunie et déplore que des travaux aient été entamés sans être finalisés et sans que l'environnement ait été étudié.

- Des parents d'élèves ont rapporté en début d'année à la directrice que l'eau des sanitaires de l'étage, dans l'annexe, est trop froide. La directrice a fait une DI en novembre, mais elle a été refusée pour la raison suivante : "interdiction de tempérer l'eau des robinets des enfants pour éviter tout problème de légionellose". Or, il y a de l'eau chaude dans tous les autres sanitaires enfants. Donc Mme TESTUCCI a fait une nouvelle DI, sans retour à ce jour. Les élèves ont froid aux mains en récréation et encore plus en se les lavant avant de rentrer en classe. M. VINCE explique qu'il ne devrait pas y avoir d'eau tempérée dans l'école, l'accord de cette D.I. entraînerait une uniformisation des sanitaires mais alors toute eau chaude serait enlevée.

- La directrice a demandé il y a plus de deux ans la pose de panneaux indicatifs aux entrées respectives de l'école élémentaire et de l'école maternelle. Cette demande a été acceptée plusieurs fois à l'oral mais n'a toujours pas aboutie. M. VINCE informe que, depuis l'arrivée de l'équipe municipale, cela est « en cours de traitement ». Cela semble compliqué car cette pose de panneaux est ordonnée par plusieurs services de la ville (construction, communication...).

- Toutes les informations concernant la campagne des inscriptions seront comme tous les ans diffusées sur le blog et par voie d'affichage. Il faut attendre encore quelques semaines.

- Dans le cadre du renouvellement du PEDT (Projet Éducatif De Territoire), la Ville a lancé une consultation auprès des parents d'élèves et des enseignants. Ces enquêtes visent à préciser les besoins et attentes en termes d'organisation des temps de l'enfant, d'activités péri et extrascolaires et d'animation partenariale. Elles sont en ligne jusqu'au 11 février. Le lien est sur le blog et chaque enfant a reçu, ou va recevoir cette semaine, un exemplaire papier avec le QR code. Y est traitée notamment la question du retour à la semaine de 4 jours. Comme cela avait fait débat au précédent conseil d'école, la directrice espère que les familles seront nombreuses à se saisir de l'occasion qui leur est faite de faire entendre leurs voix.

Il est indiqué, dans le courrier à destination des familles, que le projet sera présenté pour être débattu lors des conseils d'école qui se tiennent au printemps. La directrice s'inquiète car le prochain aura lieu en juin. Aussi, le projet du PEDT serait soumis au vote du conseil municipal en juillet. La directrice se demande si les changements qui seraient envisagés pourraient être mis en œuvre à la rentrée de septembre.

- M. VINCE répond qu'il y a effectivement deux questionnaires différents : un pour les parents d'élèves / un autre pour les partenaires éducatifs. Suite à cette enquête en ligne, il y aura une période prévue d'enquête physique pour aller interroger plus largement les parents en fonction des espaces géographiques. Les résultats de ces enquêtes arriveront mi-mars et l'idée est bien de voter le nouveau PEDT au conseil municipal qui aura lieu début juillet. La plupart des conseils d'école auront eu lieu et il y aura sans doute besoin de convoquer des conseils d'école extraordinaires ayant pour seul ordre du jour le PEDT en avril ou mai. Concernant le calendrier et les échéances de ce PEDT, ce qui était prévu était une mise en œuvre en septembre 2022 mais en fonction de ce qui est sorti des groupes de travail et des enquêtes (qui sont un

indicateur fort de la direction dans laquelle la ville va aller), les modifications d'organisation vont être plus ou moins importantes. Rien ne sera acté sans concertation de l'ensemble des acteurs.

- M. VINCE explique que, si les changements d'organisation semblent trop importants au regard de ce qui ressort des enquêtes, il est possible qu'il y ait une phase transitoire où la majorité du nouveau PEDT sera mis en œuvre en septembre 2022 puis le reste en septembre 2023. D'ici quelques semaines, la mairie essaiera de préciser les échéances.
- Mme GUELBI apporte une information complémentaire en tant que membre du groupe de coordination et explique que nous sommes dans la partie 2 du PEDT. Elle indique que, pour les écoles ayant un retour d'enquêtes peu élevé, des enquêteurs se déplaceraient physiquement en école pour prendre en compte la parole de ce public, ce qui engendrerait un délai plus long. M. VINCE précise cependant que l'enquête physique n'aura pas lieu dans tous les groupes scolaires de Villeurbanne. Le timing étant un peu serré, seront ciblés quelques groupes scolaires et les enquêtes physiques auront lieu aux alentours de la première quinzaine de février. Il demande aux parents délégués de faire le lien avec les parents d'élèves et de les mobiliser un maximum pour répondre à l'enquête.

### **5. Questions inscrites à l'ordre du jour**

- Mme GUELBI avait inscrit à l'ordre du jour les questions suivantes : l'école va-t-elle être équipée de détecteur de CO<sub>2</sub> pour évaluer la qualité de l'air ? (réponse à venir juste après) Une visite des classes de GS en CP est-elle prévue pour préparer le passage en CP ? (traitée au point n° 2-2).

- Sa dernière question était : comment est gérée l'absence d'une AESH ?

Mme TESTUCCI répond que c'est actuellement une situation à laquelle l'école est confrontée. Une des deux AESH est absente et non remplacée depuis début décembre. Le retour à la normale est espéré pour début février. A chaque fois qu'une AESH est absente, la directrice prévient le service du PIAL. C'est le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé. C'est un dispositif de gestion des AESH, créé il y a quelques mois, et dont un des objectifs est de permettre la meilleure affectation possible des moyens humains. Malheureusement, il n'y a pas d'AESH remplaçant et personne ne peut donc pallier les manques, et ce malgré les demandes de la directrice. Cette problématique avait été anticipée au moment de la création des emplois du temps des AESH de l'école et leurs heures avaient été réparties de manière partagée auprès des enfants notifiés, de sorte qu'un enfant puisse toujours bénéficier d'une aide humaine, même partielle.

- Mme CHENAIT demande si les heures AESH sont distribuées par la direction de l'école. Mme TESTUCCI répond que non : les AESH ont un temps de travail de 26h et nous avons la chance que toutes nos heures soient pourvues. Il y a assez d'heures d'AESH pour répondre aux notifications MDPH des élèves. Les emplois du temps sont élaborés en concertation avec les parents d'élèves notifiés et les enseignants concernés.

- La directrice rappelle la procédure COVID actuellement en vigueur.
- Il n'y a plus de dépistage réactionnel : les documents sur feuille violette sont donc désormais inutiles. Les campagnes de dépistage sont toujours d'actualité : les familles qui n'auraient pas rempli le document sur feuille jaune peuvent en récupérer auprès des enseignants. Les dates sont décidées d'un point de vue académique. La prochaine campagne aura lieu au retour des vacances d'hiver. Les kits salivaires seront distribués mardi 1er mars et les familles devront les rendre mercredi 2 mars à 8h20. L'information va être communiquée sur le blog, accompagnée de la notice d'utilisation des kits.
- Le brassage des élèves étant interdit, les élèves d'un enseignant absent et non remplacé ne peuvent pas être accueillis à l'école. La directrice fait son maximum pour prévenir les parents au plus vite et les remercie pour leur indulgence, notamment quand ce type d'informations tombe pendant le week-end.
- Les enfants positifs doivent toujours être signalés sans délai à la directrice. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas. L'isolement est de 7 jours à partir de la date du test. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé et que son résultat est négatif. Tous les élèves de la classe sont alors considérés comme cas-contact, mais la classe ne ferme pas.
- La procédure à suivre pour les familles n'est pas évidente si leur enfant est cas-contact car il faut bien distinguer deux situations.

Si le contact s'est fait dans la classe, l'élève peut revenir dès lors qu'il fait un test et que la famille fournit une attestation sur l'honneur s'engageant à refaire les tests à J2 et J4 (une seule attestation suffit, celle qu'on remet à l'enseignant le jour du retour à l'école). Il est possible de réaliser des auto-tests pour cette situation (la directrice envoie alors un document pour en récupérer en pharmacie).

Par contre, si la personne positive vit sous le même toit que l'enfant, le 1er test doit être réalisé auprès d'un professionnel. Et la famille doit s'engager à réaliser ensuite des auto-tests à J2 et J4. A défaut, l'isolement est de 7 jours.

- Dans tous les cas, ce sont les enseignants et non la directrice qui gère les documents de retour. Et la date considérée comme « J zéro » est toujours pour l'école la date du 1er test.
- Toutes les informations sont diffusées dès réception sur le blog, rubrique « COVID ». Mme TESTUCCI rappelle l'importance que pour chaque enfant, un parent possède une adresse mail et la consulte. En effet, les parents reçoivent une notification pour chaque article publié (et également pour les autres catégories : périscolaire avec les menus, informations sur la vie de l'école...).
- M. HAMADACHE indique que des détecteurs de CO2 devraient être déployés dans les semaines à venir dans les écoles de Villeurbanne. M. VINCE explique que la démarche d'installation des détecteurs de CO2 a été abordée depuis plus d'un an. La décision a été prise de déployer une cinquantaine de détecteurs de CO2 sur Villeurbanne. Ces détecteurs sont mobiles et il est prévu que chaque école maternelle et chaque école élémentaire en dispose d'un. Ils servent à « aider » à bien se comporter et à vérifier la bonne aération des pièces. Le ministère aide la ville à hauteur de 50€ par détecteur. Les délais de livraison sont un peu plus longs que prévus et ils devraient arriver avant les vacances de février.
- Enfin, Mme TESTUCCI informe que le mobilier qui devait être livré pour les classes de Grande Section n'a pas pu l'être aux vacances de Noël. Ce délai incombe au fournisseur. Normalement, la livraison devrait intervenir pendant les vacances d'hiver. Une banalisation de 1,5 jours de classe avait été accordée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie et Mme TESTUCCI a demandé la modification de la date. Il n'y aurait donc pas classe : vendredi 11 février après-midi et lundi 28 février toute la journée pour les élèves de Mesdames ROTTIER, MULLER, MANCINELLI, MARANDON et BIVILLE. Les parents des Grands seront invités, dans la mesure du possible, à garder leurs enfants à la maison ces jours là : une information leur sera communiquée dès que cela sera confirmé.
- Le prochain conseil d'école est fixé au jeudi 9 juin 2022 à 17h.